



PROCES VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE POUR LE C.T.U. SUD VENDÉE DU JEUDI 13 JANVIER 2011

L'an deux mille onze, le treize janvier, Le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour le Contrat Territorial Unique du Sud Vendée
Dûment convoqué, s'est réuni à 16 heures au 68 Bd des Champs Marots - Fontenay le Comte sous la Présidence de
Madame Claudette BOUTET, Présidente
Date de convocation du Comité Syndical : 3 janvier 2011

Présents : Mmes Claudette BOUTET, Anne-Marie COULON, Michèle ROTURIER, MM. Norbert BARBARIT, Dominique BAUDRY, Yves BILLAUD, Joseph BONNEAU, Louis-Marie BRIFFAUD, Daniel DAVID, Dominique GAUVREAU, Joël GIRAUD, Michel TAPON, Dominique RAGER, Jean-Marie SICOT.

Absents excusés : Mme Marie-Josèphe CHATEVAIRE, MM. Daniel AUBINEAU, Pierre BERTRAND, Michel BOSSARD,
Hugues FOURAGE, Hubert GENG, Simon GERZEAU, Jean-Pierre JOLY, Bernard BŒUF, Eric RAMBAUD

Absents : Mme Chantal DORMEGNIES, MM., Stéphane GUILLON, Philippe ROCHER

Y assistent : Mme Florence VERGER, Directeur Général des Services de la Communauté de Communes Vendée-Sèvre-Autise,
Monsieur Jacques METAIS, Président du Conseil de Développement du Territoire

Les Membres présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de vingt cinq, il est procédé immédiatement à l'ouverture de la séance, conformément à l'article L. 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. Norbert BARBARIT Délégué Titulaire, Communauté de Communes du Pays de Sainte Hermine est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

2 - APPROBATION DU PROCÈS – VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 23/09/2010

Le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 23 septembre 2010 est approuvé sans observation.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide :

- **D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 23 septembre 2010.

3 – APPROBATION DE LA LISTE DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS

Suite au décès de Monsieur Michel DAUNIS Délégué Titulaire de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Hermine, il convient de le remplacer.

C'est M. Dominique GAUVREAU, Maire de Saint Aubin la Plaine qui est désigné Délégué Titulaire, par délibération du Conseil de Communauté du Pays de Sainte Hermine en date du 29 septembre 2010.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide :

- **D'ACCEPTER** la modification proposée et installe dans sa fonction de Délégué Titulaire de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Hermine, M. Dominique GAUVREAU.

- **D'APPROUVER** la liste des Délégués Titulaires et Suppléants comme suit :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FONTENAY LE COMTE

DELEGUES

BILLAUD Yves
GIRAUD Joël
ROTURIER Michèle
FOURAGE Hugues
TAPON Michel
GERZEAU Simon
GENG Hubert
BOUTET Claudette
CHATEVAIRE Marie-Josèphe
AUBINEAU Daniel

DELEGUES SUPPLEANTS

COIRIER Xavier
GATINEAU Dominique
SAVINEAU Michel
BARBEAU Jean-Claude
PILLETTE Dominique
PAILLAT Jacques
MORANDEAU Joseph
GROUSSON Pierre
ROTURIER André
NODET Michel

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VENDEE SEVRE AUTISE

BERTRAND Pierre
BOSSARD Michel
DAVID Daniel
BŒUF Bernard
GUILLON Stéphane

DUMOULIN Jean-Paul
GAUDUCHON Françoise
FRERE Chantal
LA MACHE Denis
MAUPETIT Didier

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE L'HERMENAULT

COULON Anne-Marie
DORMEGNIES Chantal

GARNIER Michel
GENRE Roger

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SAINTE HERMINE

GAUVREAU Dominique
BARBARIT Norbert
JOLLY Jean-Pierre

RAGER Dominique
MAITRE Athanas
MARCHETEAU Jacky

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LA CHÂTAIGNERAIE

RAMBAUD Eric
BRIFFAUD Louis-Marie
BONNEAU Joseph
BAUDRY Dominique
ROCHER Philippe

SOULARD Edmond
SICOT Jean-Marie
DUCEPT Roger
BAZIREAU Olivier
BATY Geneviève

4 – ORIENTATION BUDGETAIRE 2011

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2011

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2312-1,
Considérant qu'il y a lieu de débattre sur les orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget Primitif,

La Présidente propose au Comité Syndical de prendre acte des orientations budgétaires 2011 telles que proposées ci-après :

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2011

BUDGET GENERAL

Le budget 2011 intégrera les dépenses relatives aux moyens nécessaires au fonctionnement du Syndicat.

Chapitre 11 : charges de Fonctionnement :

- charges de fonctionnement du Syndicat et du Conseil de Développement du Territoire
- Marché de Procédure Adaptée pour l'animation du Conseil de Développement du Territoire

Chapitre 12 : charges du personnel :

- coordination et gestion administrative, financière et technique du Syndicat Mixte pour le Contrat Territorial Unique du Sud Vendée
- Suivi du programme d'actions du Contrat Territorial Unique
- Accompagnement du Conseil de Développement du Territoire dans son suivi et sa gestion administrative.

Recettes :

- Contributions des collectivités membres, conformément aux statuts du Syndicat Mixte pour le Contrat Territorial Unique du Sud Vendée
- Subvention de la Région dans le cadre du Contrat Territorial Unique 2009-2012 pour les actions 54 et 55.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide :

- DE PRENDRE ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires sur les propositions présentées ci-dessus

5 – MARCHE DE PROCEDURE ADAPTEE POUR L'ANIMATION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Le marché pour l'animation du Conseil de Développement du Territoire étant terminé, il convient de lancer une nouvelle procédure de consultation de marché de service selon la procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés publics.

Le dossier de consultation a été rédigé par le Syndicat Mixte pour le Contrat Territorial Unique du Sud Vendée.

Le marché a pour objet l'**ANIMATION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**.

Les missions sont les suivantes :

- Accompagner le Bureau du Conseil de Développement du Territoire dans la planification de son programme de travail et dans la formalisation de ses contributions,
- Accompagner les groupes de travail dans la synthèse et la valorisation de leurs travaux,
- Etre force de proposition dans l'animation du Conseil de Développement du Territoire.

Le marché est conclu à compter de la date de notification jusqu'à fin décembre 2011.

Il peut être reconduit deux fois, chaque fois pour une période maximale de 12 mois, sur décision expresse du représentant du pouvoir adjudicateur, prise au vu des conditions d'exécution et des résultats obtenus dans le cadre du présent marché, et notifiée au titulaire au moins deux mois avant l'échéance du marché.

Le Président du Conseil de Développement du Territoire explique au Comité Syndical les besoins d'animation pour les aider dans leur travail et rappelle que les membres du Conseil de Développement du Territoire interviennent en tant que bénévoles.

La Présidente du Syndicat Mixte pour le Contrat Territorial Unique du Sud Vendée rappelle au Comité Syndical que la fiche n° 54 du Contrat Territorial Unique 2009 -2012 a été validée par le Comité Syndical dans cet objectif.

Le Comité Syndical souhaite avoir un exemplaire, pour information, du dossier de consultation et demande que soit précisé dans ce document le nombre de réunions à l'année.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide :

DE LANCER la consultation pour le marché de service pour l'animation du Conseil de Développement du Territoire conformément aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

D'AUTORISER la Présidente à signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment à l'attribution du marché.

DECIDE que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au budget primitif 2011.

6 – COTISATION DES COLLECTIVITES

La Présidente rappelle que le budget du Syndicat Mixte pour le Contrat Territorial Unique du Sud Vendée pourvoit aux dépenses de fonctionnement nécessaires à la réalisation de son objet. Chaque Communauté de Communes adhérente contribue au prorata de sa population respective, et indique que la participation financière pour l'année 2009 était de 0,63 € par habitant et précise que la participation financière demandée pour l'année 2010, était de 0,43 € par habitant.

Elle souligne qu'un acompte de 12 100 € a été versé en 2010 par la Région pour l'action 54 (Animation du Conseil de Développement du Territoire) dans le cadre du Contrat Territorial Unique 2009-2012.

Des acomptes seront demandés auprès de la Région pour les actions 54 et 55 (fonctionnement du Syndicat Mixte pour le Contrat Territorial Unique du Sud Vendée) dans le cadre de ce même Contrat Territorial Unique.

Il est proposé de maintenir la contribution à 0,43 € par habitant et de prendre en référence la base de la population 2008 soit :

	Populations (RGP 2008)	Participations 2011
Communauté de Communes de Fontenay le Comte	31 818	13 898.12 €
Communauté de Communes du Pays de la Châtaigneraie	15 391	6 722.80 €
Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise	15 428	6 738.96 €
Communauté de Communes du Pays de Sainte Hermine	10 326	4 510.40 €
Communauté de Communes du Pays de l'Herminault	4 677	2 042.92 €
TOTAL		33 913.20 €

Cette dotation sera demandée rapidement au Collectivités.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide :

- **DE FIXER** la contribution des Communautés de Communes adhérentes au Syndicat Mixte pour le Contrat Territorial Unique du Sud Vendée à 0,43 € par habitant pour l'année 2011
- **D'APPROUVER** les propositions du tableau ci-dessus

7 – QUESTIONS DIVERSES

AVENANT AU C.T.U. 2009 -2012 :

Information est donnée avec dossiers remis :

- Un retro-Planning,
- Un tableau financier sur la situation du Contrat Territorial Unique 2009-2012 en date du 12 janvier,
- Un document préparatoire à l'avenant, retraçant les 55 actions ainsi que leur répartition par Communauté de Communes et faisant également état de la répartition financière des Collectivités sur les actions transversales.

Un tour de table est fait pour connaître les intentions de chaque Communauté de Communes sur le maintien des actions du Contrat Territorial Unique 2009-2012 :

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Hermine informe le Comité Syndical que l'action 36 : Construction d'une piste d'athlétisme à Sainte Gemme la Plaine va être abandonnée et que cette action sera remplacée par une nouvelle : construction d'un accueil de loisirs à Sainte Gemme la Plaine. Des précisions seront apportées prochainement.

La Communauté de Communes de l'Herminault : Pas de modification

La Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise : pas de modification

La Communauté de Communes de la Châtaigneraie : des modifications seront apportées suite à un reliquat.

La Communauté de Communes du Pays de Fontenay le Comte : Des modifications seront apportées.

DIAGNOSTIC SUR LA MOBILITÉ :

La parole est donnée au Président du Conseil de Développement du Territoire (C.D.T.)

Celui-ci explique la demande du C.D.T. sur ce diagnostic Mobilité du territoire des cinq Communautés de Communes par les élèves de BTS première année « développement local » du lycée BEL AIR.

Il précise que le résultat de ce diagnostic n'est pas une finalité et que quelques points seront repris par le groupe de travail du C.D.T.

Quelques remarques sont apportées par les élus(es) présents lors de la restitution.

Le document final sera transmis au Syndicat Mixte pour le Contrat Territorial Unique du Sud Vendée d'ici quelques mois.

Plusieurs interventions soulignent le travail remarquable produit par ces jeunes étudiants de première année de BTS.

ÉCONOMIE AGRICOLE :

La Présidente donne la parole à M. Billaud qui fait un résumé de la journée d'échange, organisée par le Chambre Régionale d'Agriculture le 7 décembre dernier sur le thème « comment accompagner le développement des circuits courts sur nos territoires ».

Il indique que certaines Collectivités, ex., les Herbiers, se sont porté acquéreurs de terres pour l'installation d'un jeune en production ovine.

Plusieurs interventions du Comité Syndical :

- Ce doit être des projets de territoire, raisonnés,
- Il faudrait un recensement des Collectivités, des cantines scolaires et des producteurs locaux,
- les offres des producteurs ne correspondent, pas forcément, à la demande.

M. Billaud souhaite que les dossiers soient mis en forme pour un travail en partenariat avec les Collectivités du territoire.

CONSEIL REGIONAL :

Le Comité Syndical est informé de la visite, le vendredi 11 mars prochain à 10 heures de Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Vice Président du Conseil Régional des Pays de la Loire, Président de la Commission « Aménagement du Territoire et Environnement.

LE QUORUM :

RAPPEL : Les Délégués Titulaires, en cas d'indisponibilité pour un Comité Syndical doivent prévenir un Délégué Suppléant désigné par la Collectivité.

En effet, selon l'article 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales « les conseillers absents représentés par un mandataire auquel ils ont donné une procuration ne comptent pas pour le calcul des présents »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Vu pour être affiché le 14 janvier 2011, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Fait à Fontenay le Comte,
Le 14 janvier 2011

La Présidente,



Claudette BOUTET

PROCHAIN COMITE SYNDICAL :

VOTE DU BUDGET

**MARDI 15 MARS 2011 A 16 HEURES
68, BD DES CHAMPS MAROTS - FONTENAY LE COMTE**